

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

générales :

Le réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
Le réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
La date de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
L'accord préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, soins multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Biologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :
L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Education :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- 0 Réclamation : contact@mupras.com
- 0 Prise en charge : pec@mupras.com
- 0 Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com

Déclaration de Maladie : N° P19-0017610

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent(e)

Matricule : 01177 Société : R.A.M

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : ALIJOLE Fattouma Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Complément Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : / /

Nom et prénom du malade : RADI Hajar Age : 26 ans

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie :

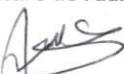
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



description des actes effectués

وصف العمليات المحارات

جريدة الوصفات التي تم تنفيذها والتجهيزات الطبية الممونة

Description des ordonnances exécutées et dispositifs médicaux fournis

التاريخ Date d'exécution	النحو المغفور Prix facturé	توقيع و طابع الصيدلي أو مومن التجهيزات الطبية Signature et Cachet du Pharmacien et/ou Fournisseurs des dispositifs médicaux
11/04/19	450,40	PHARMACIE SELMA HAMEDDINE SELMA HAMEDDINE 756, Boulevard Oued Sebou Tél: 05 22 90 50 06 - Casablanca
	INP : [] [] [] [] [] []	
	INP : [] [] [] [] [] []	
	INP : [] [] [] [] [] []	

CIM-10 : Classification Internationale des Maladies - dixième révision

Actes de Biologie, Radiologie et Imagerie

عمليات الاحياء الاشعية والـ

Actes Paramédicaux

INARA
Dermatologie

Royaume du Maroc



MR EL MOSTAPHA RADI
N 113 RUE 28 ALIA 2 EL
OULFA
CASABLANCA
20200 CASABLANCA HAY HASSANI

000056860514

Accus de Reception

Nº Reception : 56860514
(Nº rappeler pour toute correspondance ultérieure)

Nom et Prénom Assur : RADI EL MOSTAPHA
Immatriculation : 43304513 / 040097263
Nom et Prénom Bénéficiaire : RADI MAJAR
Rang Bénéficiaire : 31

Type dossier : FEUILLE DE SOINS
Date et heure : 24/05/2019 9:49
Lieu de réception : CASA SIEGE 40125
Valeur du dossier : 930,91
Nombre de pièces : 7
Code Agent : M4M0273

Code Etablissement
Etablissement

Derma I Hajar



En vertu de l'article 73 de Loi 65-00 portant code de la Couverture médicale de base, La CNOPS est l'organisme gestionnaire de l'Assurance Maladie Obligatoire pour le personnel du secteur public. En vertu de l'article 83 de ladite Loi, les Mutuelles gèrent pour le compte de la CNOPS les soins ambulatoires (les dossiers de maladie)

Information	EN COURS DE TRAITEMENT	1	PAYE	NON PAYE	1
Nb.Dossier(s)	Date de réception	Date Palement	Mode Palement	Bénéficiaire	Frais engagés
- 3	-	15/07/2019	Virement	-	5 057,92
56860514	24/05/2019	Payé en : 51 jours		RADI HAJAR	1 922,46 930,91 401,66 74,85 476,51
					396,55 2 319,01



الضمان الاجتماعي

الجامعة du Maroc

CNSS

Le devoir de vous protéger



الإنارة II
INARA II

وصفة

ORDONNANCE

le 11 AVR. 2019

KADIR HAJAR

4520

1/ Hydrocortisone

32100

500 mg x 2/j en intraveineux

2/ Béclomethasone

500 mg 500 mg x 2/j en inhalation

3/ Dexaméthasone 5 mg x 1/j en injection intraveineuse

45047

DR BAIKA MOUNA
Dermatologie - Venereologie
Médecine Esthétique
Casablanca

Boulevard Al Qods, Inara II, 100 Chok - CASABLANCA

Tel.: 0522 21 30 90 - 0522 21 30 93 - Rendez-vous : 0522 50 45 13 - Fax : 0522 50 48 06

وصفة
ORDONNANCE

ازنارة II
INARA II

le 11 AVR 2019

RADI HAJAR

Faire sur 6

- NFS + 6

Laboratoire Génélab
Oum Rbiaa
M. BENAZZOUIZ
Rés. Abouab Oum Rbiaa El Golia - Casa
Tél.: 05 22 53 10 60/51 - Fax: 05 22 53 10 61
P. 35054075
DN: 01/01/1993
E 1150419008
RADI Hajar
NFS

- ASAT, ALAT, 2M, 50%

Dr BARKA Monia
Dermatologie - Vénérologie
Médecine Esthétique
Casablanca

Boulevard Al Qods, Inara II - Aïn Chok - CASABLANCA
Tel.: 0522 21 30 90 - 0522 21 30 93 - Rendez-vous : 0522 50 45 13 - Fax : 0522 50 48 06

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES GENELAB "Oum Rabiaâ"

Docteur Mohamed BENAZZOUZ

Pharmacien Biologiste

Téléphone :05 22 93 10 60/0522905937/ Fax :05 22 93 10 61

Mobile bureau : 0661763068/Watsapp 0676845202

Bd.Oum Rabiaâ EL Oulfa (En face siège R.A.M)- Rcc Abouab Oum Rabiaâ, Imm "C" - Casablanca, genelab2@gmail.com
ICE:001084109000068 - Patente : 35051078 - INPE : 097163968 - IF : 51485800

FACTURE

Casablanca , le 18/04/2019

Facture N° 150419-008 du 15/04/2019

CNOPS

N°Bon de soin Mlle

Patient :Mlle RADI Hajar

Analyses	Valeur en B	Montant
HEMOGRAMME:valeurs correspondantes à l'âge	80	88,00
SGOT/ASAT aspartate aminotransférase	50	55,00
SGPT/ALAT alanine-aminotransférase :	50	55,00
GGT (Gamma glutamyl transférase)	50	55,00
PHOSPHATASES ALCALINES	60	66,00
Total B	290	319,00
APB	1,0	11,51
Total		330,51

Arrêtée la présente facture à la somme de :

Trois cent trente dirhams 51 centimes***

Genelab Oum Rabiaâ
M. BENAZZOUZ
Rés. Abouab Oum Rabiaâ El Cite - Casablanca
ICE : 001084109000068
Patente : 35051078
INPE : 097163968
IF : 51485800

POLYCLINIQUE C.N.S.S - INARA
 Bd El-Qods Cité Inara 20150 CASABLANCA
 Tél : 0522-21-30-90 (L.G) Fax : 0522-50-48-06
 RDV : 0522-50-45-13
 INPE: 090001520 ICE: 001757364000080 IF: 1602058



N° IPP :	801090	N° SEJOUR :	190016872	FACTURE N° 1902007647		DATE D'ENTREE :	11/04/2019	DATE DE SORTIE :	11/04/2019
ASSURE :			DESTINATAIRE :						
MALADE :	RADI, Hajar		UF: 6001	CONSULTATION MEDICALE ET AUXI		RADI, Hajar			
NOM JEUNE FILLE :			N° IMMAT C.N.S.S :						
TIERS PAYANT 1 :			N° D'ADHERENT OU DE MUTUALISTE :						
TIERS PAYANT 2 :			N° SE. SOC. ETRANG. :						
REF. PC 1 :	REF. PC 2 :								

NATURE DE PRESTATION	LETTRE CLE	NOMBRE x COEF	PRIX UNITAIRE	TOTAL	TIERS PAYANT 1		TIERS PAYANT 2		PART DU MALADE	
					% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT	% / Dh	MONTANT
CONSULTATION DE MEDECIN.										
CONSULTATION DE SPECIALISTE	Cs	1.00	150.00	150.00					0.00	150.00

Intervenant : 46209 DR BARKA MOUNA	TOTAUX :	150.00								150.00
Arrêtée la présente facture à la somme de :	PLAFOND PC :								ACOMPTE :	
CENT CINQUANTE DHS	REMISE :	0.00	REGLE :						AVOIR :	
	RESTE DU:	150.00								
DATE FACTURE : 11/04/2019	EDITEE LE : 11/04/2019	PAR: LAKHDA	ACCIDENT DE TRAVAIL :							
VISA			N° DE POLICE :	DATE AT :						
			Règlement à effectuer à l'ordre de :	POLYCLINIQUE C.N.S.S - INARA						
			BANQUE :	BMCE - INARA						
			N° compte bancaire :	011.780.0000 54 210 00 60 016 91						

LAKHDA
 Lekhda
 Cabistère Auxiliaire
 Poly Clinique C.N.S.S - INARA